

qui ne me semble pas plus authentique, s'il c'est celle signée par un certain. *Jacquemin*, que je possède* Les seules cartes qu'on puisse citer en fait de géographie politique, pour nos pays, sont celle de la généralité, publiée en 1767, par l'abbé Berlier ; celle du diocèse, publiée en 1769, par le même, et enfin la carte de Cassini. Il est fâcheux que M. Desevelinges ne les connaisse pas.

Au reste, M. Desevelinges ne paraît pas lui-même très-satisfait de sa discussion, car il la termine ainsi : « Je ne puis porter sur tous ces points la clarté désirable ; je m'en réfère à plus instruit que moi. » En effet, ce n'est pas dans les livres qu'il faut étudier ces questions : c'est dans les monuments du temps, et c'est ce que j'ai fait, comme j'espère pouvoir le démontrer bientôt. Pour dire, comme M. Desevelinges, que Charlieu ne faisait pas partie du Lyonnais au XVIII^e siècle, il faudrait d'abord dire ce que c'était que le Lyonnais, et c'est ce qu'il a négligé de faire. Pour montrer combien son raisonnement est faux, lorsqu'il soutient que Charlieu faisait encore partie du *Maçonnais* au XIII^e siècle, parce qu'il dépendait de Màcon sous le rapport religieux, il me suffira de faire remarquer que jusqu'en 1790, Bourg a dépendu de Lyon, sous le rapport religieux, et que cependant cette ville ne faisait pas partie du *Lyonnais*, qui n'est pas la même chose que le *diocèse de Lyon*. Mais toutes ces questions de géographie historique sont éclaircies dans l'appendice des cartulaires de Savigny et d'Ainay : il est inutile d'y revenir ici. M. Desevelinges discute les questions féodales comme pourrait le faire un avocat plaidant aujourd'hui dans un procès de revendication de propriété : il semble ignorer que la féodalité, c'était l'absence du droit, autrement dit la justice remplacée par la violence.

Pour terminer, je dirai que M. Desevelinges me paraît également s'être fourvoyé lorsqu'il cherche à réfuter la critique qu'a faite M. de Terrebonne d'un passage de *Y Histoire de Charlieu* emprunté à Paradin. Nous possédons aujourd'hui toutes les chartes dont Paradin n'a donné que des fragments, et ces chartes lui donnent tort.

Aug. BERNARD.

Paris, le 20 décembre 1857.